

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

PROCES VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf Monsieur POSTIAUX qui est absent à l'ouverture.

Avaient donné pouvoir :

- Michel ROUSSIER à Jean-Pierre SERRUS
- Patrick URAS à Gérard COUSTABEAU
- Marie-France FANTAUZZO à Isabelle RICARD
- Céline VIRETTI à Didier JEAN
- Danielle CARELLO à Paul GAILLARD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent (23 mars 2017) :

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2017.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Monsieur VILLEVIEILLE : Il n'a pas été noté qu'il ne participait pas au vote sur la subvention au Comité de Jumelage (il est administrateur). La modification sera apportée.

VOTE : l'opposition va s'abstenir (4 abstentions. Monsieur POSTIAUX est toujours absent).

Décisions prises entre les deux Conseils :

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :

Le Maire en donne lecture.

Complexe sportif

Le chantier suit son cours conformément au planning.
La nouvelle terrasse et la structure métallique sont terminées.
Le second œuvre va commencer.

SMAVD/digue de la Durance

RAS, chantier en cours suivant planning prévisionnel.
Nous avons saisi le SMAVD au sujet de deux débris de bâtiments relevés dans le lit de la rivière.

Bd de la Paix, Bd de la Libération

Le maître d'œuvre a rencontré beaucoup de riverains. Il reste quelques points à régler.
Le chantier a démarré par les repérages et les traçages.

Avenue Paul Onoratini

RAS

Avenue de la Durance

Les offres des maîtres d'œuvre ont été reçues et étudiées par les services de la commune. Un groupe de travail s'est tenu aujourd'hui même.

Nouvelle Zone d'Activité de la Roque d'Anthéron

Le Conseil de la Métropole du 30 mars a voté le programme de la ZAD. L'opération se déroule conformément au planning.

Nouvelle Gendarmerie

RAS

Suite du diagnostic agricole

La Chambre d'Agriculture a commencé à développer les premières de développement :

- Optimisation du foncier
- Circuits courts
- Nouvelles productions et nouveaux modes de production

Rénovation de l'Oustaou

Inauguration le 28 avril en même temps que la célébration des 40 ans de l'établissement en présence de Maurice REY, Vice-Président du Département en charge des établissements pour personnes âgées.

Ecole de musique et bibliothèque

Le programmiste LECCIA a élaboré une première version de l'étude de faisabilité.

Organisation des services municipaux

La mise en place d'une administration communale performante figurait parmi les engagements de la campagne municipale de 2014.

Dès le mois de mai 2014, nous avons observé des dysfonctionnements. Nous avons opéré une première étape le 30 septembre 2014. Nous avons entamé en février dernier une deuxième étape plus complète.

Pour nous y aider, nous bénéficions de l'aide de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Nous avons sollicité la CRC dans un courrier adressé à son Président: « Disposant de trop peu d'outils et de peu de moyen, nous sollicitons l'aide et l'assistance de la Chambre Régionale des Comptes en vue de restructurer l'administration communale de la Roque d'Anthéron ».

Ensuite le 22 février 2017, nous avons voté un budget annexe du village de vacances en déséquilibre. Nous savions que ce vote provoquerait automatiquement une intervention de la Chambre Régionale des Comptes.

Ce 11 avril, nous avons reçu le **Conseiller de la CRC** en charge de cette mission. Il nous a demandé de repousser les délibérations relatives au budget jusqu'à la remise de leurs préconisations. Nous voterons le maintien de nos taux actuels, ultérieurement.

Ce rapport de la CRC permettra de parfaire l'organisation de l'administration communale d'ici le 1^{er} septembre.

Depuis le 1^{er} avril, l'administration de la commune est sous l'autorité de la Directrice Générale des Services Madame Audrey de Gaspar.

Nous aborderons les préconisations de la CRC lors de notre prochain Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

➤ **Jury d'Assises 2018**

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2018.

Mme CORRENOZ
M. DIETZINGER Yves
Mme ABADIE épouse GRIES
M. HALBWACHS David
M. REY Alain
Mme QUESADA Mégane
M. CHAUVET Thomas
Mme GUIBERT Laure
Mme JEAMMET Coralie
M. NADREAU Julien
M. BAGIAU Sébastien
M. MANFREDI Alain
Mme BERNOT épouse ANDREI Emilie
Mme PHILIP Géraldine
M. GUIEU Hubert

VIE QUOTIDIENNE (Sécurité, Circulation, Eau, Assainissement, Eclairage, Déchets, Transports)

1. Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier (s) provisoire (s) de travaux des ouvrages des réseaux de distribution de gaz

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : entre le 1^{er} alinéa et le 3^{ème} de la délibération : il y a une redondance. Le Maire explique : d'abord on l'instaure et ensuite on applique la proposition. Le Maire : on simplifiera la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (M. POSTIAUX toujours absent) décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz. Fixe le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire. Adopte la proposition concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz. Dit que cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

VIE ECONOMIQUE (Commerce, Artisanat, Entreprises, Agriculture, Emploi, Tourisme)

2. Mise à jour de l'Atlas DFCl et de la base de données départementale

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

A noter : Nous réitérerons notre demande d'entretien de ces pistes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 1 abstention (M. Jung), valide les conclusions concernant le classement ou le déclassé des ouvrages annexées. Dit que ces mises à jour apparaîtront sur la cartographie opérationnelle au printemps 2017 et sur le site www.sig-dfci.org.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole)

• Finances

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Question retirée. Sera présentée au Conseil Municipal ultérieurement.

4. Effacement d'une dette budget de la Commune

Question retirée. Sera présentée au Conseil Municipal ultérieurement.

• Urbanisme

5. ZAC de La Roque d'Anthéron 2 (extension de la ZAE du Grand Pont) : Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – gestion ultérieure des équipements

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : pose une question sur le positionnement de la parcelle de SOGEA. Le Maire répond : La parcelle de SOGEA qui n'était pas dans la zone d'activité LA ROQUE D'ANTHERON 1 est désormais dans la zone d'activité LA ROQUE D'ANTHERON 2.

Que devient SOGEA dans la zone 1 ? Le Maire répond : SOGEA cède ses 2 terrains à un même opérateur qui va construire une usine.

Madame JUNG : n'a rien vu sur un aménagement de transports en commun. Il y a beaucoup de gens qui travaillent dans cette zone. Le Maire : nous étudions pour un arrêt qui sera sur la départementale (une ligne reliera Charleval et La Roque).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. POSTIAUX toujours absent), approuve le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et le principe de gestion futur des équipements et des réseaux de la ZAC de La Roque d'Anthéron 2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Ressources humaines

6. Création d'un poste d'attaché territorial

Question retirée. Sera présentée au Conseil Municipal ultérieurement.

7. Attribution d'une prime de responsabilité liée à l'emploi de Directeur Général des Services

Question retirée. Sera présentée au Conseil Municipal ultérieurement.

- Affaires générales

8. Déchéance du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la chambre funéraire de LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : ils sont toujours habilités à faire des obsèques ? Oui.

Qui va gérer la chambre funéraire ? C'est la Commune qui va la gérer (c'est nous qui l'ouvrons à des sociétés habilitées) car nous n'avons plus de délégataire. Cela reste opérationnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. POSTIAUX toujours absent), dit que la Société des Pompes Funèbres Feutrier, dont le siège social est Roquemartine 13430 EYGUIÈRES s'est vue retirer l'habilitation Préfectorale citée à l'article L 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Autorise Monsieur le Maire à prononcer la déchéance de la délégation de service public.

L'ordre du jour est épuisé à 21h30

Prochain Conseil Municipal : jeudi 1^{er} juin 2017

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 14 AVRIL 2017

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS